



BUREAU

Le mercredi 20 novembre 2024, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Bureau, suivant convocation qui a été adressée par voie électronique à chacun de ses membres.

Etaient présents :

M. Thomas QUÉRO
Mme Catherine BASSANI
Mme Marie Annick BENÂTRE
Mme Abbassia HAKEM
Mme Laurence BROSSEAU
Mme Manoëlla LE CORRE

Assistait en visioconférence :

M. Pascal PRAS

Assistaient à la séance :

M. PATAY, Directeur Général.
M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Bureau du Conseil d'Administration

du 20 novembre 2024

Délibération n° 101/24 DGAHP

Objet : NANTES – NPNRU – ZAC PROJET GLOBAL NANTES NORD – 8 RUE SAMUEL DE CHAMPLAIN – CESSION D'UN FONCIER NU APRÈS DEMOLITION AU PROFIT DE LOIRE OCÉAN MÉTROPOLÉ AMÉNAGEMENT

Considérant que :

I – Contexte

Dans le cadre du Nouveau Projet National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU), Nantes Métropole Habitat, partenaire privilégié de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, accompagne les décisions de transformations urbaines du quartier Nantes Nord.

L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) a examiné le projet lors du Comité National d'Engagement du 24 septembre 2018. Une convention d'engagement a été signée entre l'ANRU et Nantes Métropole le 4 octobre 2019.

La requalification du quartier passe par la déconstruction totale d'une tour sis 8 rue Samuel de Champlain à Nantes. L'espace libéré de toute construction sera dédié à la construction d'un Pôle d'Équipement Public (Mairie annexe, CCAS...) qui accueillera en son sein la nouvelle agence Nantes Nord de l'Office.

Dans ce cadre, et en accord avec le projet urbain, Nantes Métropole Habitat prévoit la cession d'une partie de la parcelle cadastrée OX 617, libérée de toute construction, au profit de l'aménageur de la ZAC, Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA).

La démolition a démarré en octobre 2022 et s'est achevée en octobre 2024.

II – Argumentaire

Il est proposé de céder une partie de la parcelle cadastrée OX 617 (soit 1 546 m²), libérée de toute construction, au profit de l'aménageur LOMA, selon les prix convenus dans le cadre des cessions foncières conventionnées au NPNRU, soit au prix de 20 € HT/m² de foncier cédé (prix de vente estimé à 30 920 € HT).

III – Conclusions

- . Vu l'article R.421-16 6° du CCH,
- . Vu la délibération n°16/19 du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2019 approuvant la Convention Pluriannuelle pour les 4 projets de renouvellement urbain,
- . Vu la délibération n°24/20 du Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Bureau,
- . Vu l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques, Pôle d'Evaluation Domaniale,
- . Vu l'exposé qui précède,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- La cession au profit de Loire Océan Métropole Aménagement d'une partie de la parcelle cadastrée OX 617 (soit 1 546 m²), libérée de toute construction, au prix de 20€ HT/m² de foncier cédé,
- La prise en charge des frais d'acte et de géomètre relatifs à cette cession par Loire Océan Métropole Aménagement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau.

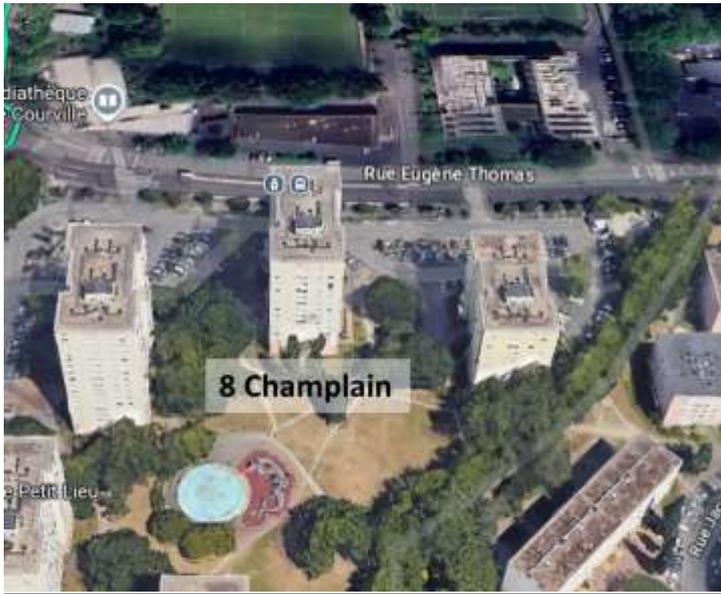
Le 20 novembre 2024,



Le Président du Bureau
Thomas QUÉRO

ANNEXES

Patrimoine sis 8 rue Champlain



Document modificatif du parcellaire cadastral (OX 617)

